



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 mai 2008 (26.05)
(OR. en)**

9597/08

AGRI 141

NOTE

de:	la présidence
aux:	délégations
Objet :	Situation du marché agricole - évolution des prix agricoles et alimentaires Conclusions de la présidence

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le sujet visé en objet qui ont été établies par la présidence dans le prolongement des débats du Conseil "Agriculture et pêche" du 19 mai 2008.

Situation du marché agricole - évolution des prix agricoles et alimentaires

Conclusions de la présidence

"L'augmentation récente et spectaculaire des prix agricoles et alimentaires appelle une réaction de la part de l'UE, qui soit commune et inscrite dans la durée, à laquelle tant l'agriculture européenne que la politique agricole commune (PAC) ont une contribution importante à apporter. Le Conseil "Agriculture et pêche" a débattu à diverses reprises de l'évolution de la situation du marché au cours des douze derniers mois et il suivra la situation de près.

Les causes profondes de cette situation doivent faire l'objet d'un examen détaillé et le Conseil a pris note de ce que la Commission entend faire après que l'UE prenne les mesures qui conviennent.

Les objectifs assignés par le traité à la PAC - accroître la productivité de l'agriculture, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs - restent parfaitement d'actualité en tant que principes susceptibles de guider l'action de l'UE en la matière.

L'UE a sensiblement amélioré la capacité de réaction de l'agriculture européenne et de la PAC à la situation actuelle du marché. Les réformes successives de la PAC ont progressivement supprimé le contrôle de l'offre, donnant aux agriculteurs davantage de latitude pour réagir aux signaux du marché tout en les encourageant en ce sens.

Eu égard aux objectifs à long terme cités plus haut, l'UE a pris, au cours des douze derniers mois, un certain nombre de mesures concrètes à court terme afin d'atténuer les augmentations de prix sur son territoire:

- la superficie de terres arables disponibles pour la production alimentaire dans l'UE a été augmentée grâce à la suspension de la mise en jachère obligatoire en 2008;
- le potentiel de production laitière a été renforcé en 2008;
- les stocks d'intervention ainsi que les restitutions à l'exportation ont fait l'objet de réductions sensibles;
- les droits à l'importation ont été suspendus pour quasiment toutes les céréales. Une nouvelle prolongation est actuellement à l'étude.

Il convient aussi de mettre en avant les possibilités d'augmentation de la production agricole. Les nouveaux États membres accomplissent des progrès rapides pour moderniser et restructurer leur secteur agricole ainsi que pour développer les capacités de production agricole. Parallèlement, l'UE alloue des moyens à la modernisation de l'agriculture dans les pays candidats. Par ailleurs, le Conseil a insisté sur l'importance que revêt l'augmentation de la production agricole pour les marchés locaux, plus particulièrement dans les pays les moins avancés.

La présidence rappelle l'importance que l'UE attache au fait de parvenir à un résultat final complet, ambitieux et équilibré pour tous les domaines du programme de Doha pour le développement. À cet égard, elle fait observer que, dans la perspective d'un accord global dans les négociations menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement sous les auspices de l'OMC, l'UE a déjà fait part de sa volonté d'éliminer les subventions à l'exportation d'ici 2013.

Dans l'UE et partout ailleurs dans le monde, il est indispensable de poursuivre les travaux en matière d'innovation et de recherche et de développement de la production agricole.

Le bilan de santé 2008 de la PAC réformée intervient dans un contexte d'évolution récente des prix agricoles et alimentaires; c'est pourquoi il offre une nouvelle occasion de permettre aux agriculteurs d'adapter leur production en fonction des signaux du marché, notamment:

- en rendant définitive la suspension de la mise en jachère obligatoire;
- en assurant un atterrissage en douceur pour la suppression progressive du système des quotas laitiers d'ici 2015;
- en réorientant l'accent mis sur les subventions destinées à la culture énergétique vers des modes plus efficaces d'encouragement du secteur bioénergétique de l'UE, sans nuire à la production des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, y compris la production de biocarburants de la deuxième génération.

L'agriculture reste un secteur crucial pour l'UE et une PAC dynamique apporte et continuera d'apporter une contribution significative et durable à la solution des problèmes posés par la situation alimentaire mondiale."